



# ECONOME DE FLUX

## MODALITES D'APPUI AU COLLECTIVITES

# SOMMAIRE

1. Contexte et motivations pour structurer la mission d'économe de flux .....	2
2. Facturation actuelle de la mission d'économe de flux .....	2
3. Proposition de nouvelle facturation globale .....	3
3.1 Principes de conception de la méthodologie .....	3
3.2 Méthodologie proposée .....	4
3.2.1 Service de base .....	4
3.2.2 Accompagnements à la carte .....	5
3.2.3 Organisation et coordination .....	6
4. Exemple de facturation .....	6

## 1. Contexte et motivations pour structurer la mission d'économe de flux

La mission d'économe de flux fait suite à la mission de Conseil en Energie Partagée, initiée depuis de nombreuses années. Si cette mission a trouvé sa place sur le territoire, elle a su montrer tout son intérêt pour les communes et les intercommunalités concernées, pour baisser par des mesures ou des actions concrètes les émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Face à cette expérience, il apparaît pertinent de se poser la question de la structuration du service dans la durée, à l'occasion de la fin du contrat en décembre 2024.

Les bénéficiaires du service ont ainsi exprimé un certain nombre de souhaits, à savoir :

- Favoriser le passage à l'acte des communes concernées, et ainsi augmenter les économies de gaz à effet de serre en conformité avec les PCAET
- Avoir une meilleure visibilité sur les actions concrètes comprises dans le service « de base » de la mission d'économe de flux
- Pouvoir dans la vie du contrat avoir des propositions d'actions ciblées, à la carte selon les priorités de l'EPCI et/ou de la commune adhérente
- S'inscrire dans la continuité du service actuel
- Garder une maîtrise budgétaire pour toutes les parties prenantes.

## 2. Calibrage financier de la mission d'économe de flux

Actuellement, le calibrage financier de la mission d'économe de flux par l'EPCI est basé sur le nombre d'habitants d'un territoire. Cette approche est issue d'une démarche commune de la SPL ALEC AIN avec le SIEA lors de la candidature au programme ACTEE, pour proposer une candidature unique pour tous les EPCI du

Département de l'Ain qui souhaitent lancer ou poursuivre ce dispositif. Il est actuellement de 1,66€/habitant/an.

L'approche par habitant pour l'EPCI permet d'apporter les bénéfices suivants :

- ✓ Les grosses communes au large patrimoine participeront financièrement davantage que les petites communes ayant des besoins moins nombreux.
- ✓ Le service n'est pas établi à l'acte, chaque commune sollicite l'économe de flux selon ses besoins, ne disposant pas d'un « crédit » d'action qui lui serait attribuée.

En revanche, on peut noter les limites d'une telle méthodologie de calibrage financier :

- ✓ La viabilité du service est dépendante des communes qui adhèrent. L'EPCI ne dispose pas d'une visibilité sur le coût résiduel du service proposé à ses communes membres.
- ✓ Une commune adhérente peut avoir plus de difficultés à s'approprier le service si elle ne sait pas le temps qui peut lui être consacré.
- ✓ Il peut se présenter une situation déséquilibrée entre une grosse collectivité qui a peu de besoins et une petite commune ayant beaucoup de besoins.
- ✓ Il n'y a pas de démarche structurée tout au long de la durée d'accompagnement de la commune.

Le montant de la contribution financière des communes qui adhèrent au service cofinance la mission économe de flux portée par l'EPCI. La maquette de financement de la mission est du ressort de l'EPCI qui mobilise des financements directs.

La mission économe de flux est contractuellement signée entre l'EPCI actionnaire et la SPL ALEC AIN.

Le montant du contrat détermine le nombre de jours de travail que la SPL ALEC AIN mettra à disposition sur la base d'un prix de vente décidé par le conseil d'administration de la SPL ALEC AIN. Il est actuellement de 500€ nets de taxes, le service étant rendu hors champs d'assujettissement à la TVA.

### 3. Proposition de nouvelles modalités de structuration du service

#### 3.1 Principes de conception de la méthodologie

Une nouvelle méthodologie est envisagée pour structurer le service dans sa globalité et permettre à l'EPCI de proposer des modalités d'intervention et de facturation aux communes bénéficiaires.

La nouvelle méthodologie d'intervention repose sur les principes suivants :

- ✓ Apporter un cadre structurant la mission pour les communes bénéficiaires favorisant le passage à l'acte.
- ✓ Organiser la mission avec des actions obligatoires et des actions à la carte pour répondre à l'ambition et aux besoins des communes.
- ✓ Renforcer l'appui dans la durée avec des temps dédiés aux échanges avec les communes et à la coordination avec l'EPCI.
- ✓ Permettre une facturation simple entre l'EPCI et la SPL ALEC AIN sur la base des actions réalisées.

## 3.2 Méthodologie proposée

La proposition de structuration de l'appui aux communes comprend 3 ensembles :

- ✓ Un service de base donnant une direction pour les communes adhérentes dont le volume jours sera calibré en fonction de 3 tailles de commune : petites (moins de 1000 habitants), moyennes (entre 1000 et 2000 habitants), et grandes (supérieures à 2000 habitants).
- ✓ Un volet à la carte listant les accompagnements possibles, qui permettrait aux communes d'être accompagnées en fonction de leurs besoins. Des temps différents pour les accompagnements sont indiqués pour estimer le volume jour à prévoir. L'EPCI aurait ainsi un rôle d'arbitre entre toutes les demandes.
- ✓ Un socle minimum nécessaire à l'organisation et l'animation du service.

### 3.2.1 Service de base

Le service de base comprend :

- ✓ Réalisation d'un bilan énergétique du patrimoine, servant à améliorer la connaissance des élus sur la dimension énergétique de leurs bâtiments, et faciliter la construction d'une stratégie globale d'amélioration énergétique. Ce bilan sera réalisé au démarrage de la mission, ou actualisé (idéalement en début de mandat municipal) s'il date de plus de 6 ans.
- ✓ Le suivi énergétique est réalisé tous les ans pour observer les évolutions des consommations au global et par bâtiment. Il contient des éléments de consommation et de dépenses énergétiques, et des éléments pour apprécier l'impact carbone de ces consommations. Le premier suivi énergétique est généralement intégré au bilan patrimonial.
- ✓ Les instrumentations constituent un pilier de la mission d'économe de flux, notamment les mesures de températures pour le réglage du chauffage, car elles permettent d'identifier des pistes d'économies d'énergie facile à mettre en place et nécessitant un investissement faible voire nul.
- ✓ La présence d'un interlocuteur de confiance qui peut être sollicité facilement est également un des atouts de la mission. Ces demandes au fil de l'eau peuvent se traiter sans déplacement sur place (par exemple : analyse de devis pour des travaux, question complémentaire à une intervention, appui au montage d'un dispositif d'aide financière...).

Élément		Commune < 1000 hab.	Commune 1000 à 2000 hab.	Commune > 2000 hab.
Bilan énergétique du patrimoine	Fréquence	1 tous les 6 ans		
	Nb de jours	2,5	4	5,5
Suivi énergétique	Fréquence	1 par an		
	Nb de jours	1	1,25	1,5
Campagne de mesures & instrumentation	Fréquence	1 sur 2 ans	2 sur 3 ans	1 par an
	Nb de jours	0,75		
Echanges par email ou téléphone	Fréquence	Forfait annuel		
	Nb de jours	0,21	0,58	0,83
<b>Total moyen pour 1 an</b>	<b>Nb de jours</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>

### 3.2.2 Accompagnements à la carte

En complément du service de base, des actions à la carte sont proposées pour apporter un appui personnalisé aux communes. Les élus pourront ainsi identifier, au besoin avec l'aide de l'économiste de flux, les études à prévoir pour les années à venir, en fonction des projets de mandat. L'EPCI arbitrera les demandes d'accompagnement pour assurer que chaque commune puisse mobiliser l'économiste de flux.

Le catalogue d'actions possibles :

Appui	Nombre de jours par action
Rénovation thermique d'un bâtiment	2
Rénovation thermique de plusieurs bâtiments	3
Changement de système de chauffage d'un bâtiment	2
Changement de système de chauffage de plusieurs bâtiments	3
Rénovation + changement de système de chauffage d'un bâtiment	3
Rénovation + changement de système de chauffage de plusieurs bâtiments	5
Etude système d'eau chaude sanitaire	2
Etude système de ventilation	1
Etude confort d'été	3
Potentiel solaire photovoltaïque d'un bâtiment	1
Potentiel solaire photovoltaïque de plusieurs bâtiments	3
Potentiel de récupération d'eau de pluie	1
Etude d'éclairage LED	1
Relecture / avis technique sur un programme de travaux	2
Accompagnement d'un projet de construction/extension	3
Accompagnement à l'optimisation du chauffage	2
Optimisation abonnement électrique	1
Production d'une affiche / d'un guide de bonnes pratiques	2
Sensibilisation et accompagnement d'un groupe de personnes	8
Appui au décret tertiaire : identification des sites et des années de références	2
Autre accompagnement selon demande	Entre 1 et 5

### 3.2.3 Organisation et coordination

Pour la bonne réalisation de la mission économe de flux, un forfait de 20 jours sera consacré à l'organisation de la mission et la coordination avec l'EPCI financeur et les collectivités bénéficiaires. Il comprend notamment :

- ✓ Le suivi avec l'EPCI, la production du bilan global à l'échelle de l'EPCI, la relation avec les services de l'EPCI, la préparation et la participation aux comités de pilotages.
- ✓ Les aspects techniques liés au métier d'économe de flux : suivis et mise à jour des équipements, logiciels et outils métiers, participation au réseau des économes de flux.

## 4. Exemple de calibrage de la mission économe de flux

Voici un exemple fictif d'un EPCI de 35 communes et 50 000 habitants. Dans cet exemple, les communes adhérentes sont réparties ainsi :

- ✓ 16 communes de moins de 1000 habitants (moyenne de 600 habitants)
- ✓ 12 communes entre 1000 et 2000 habitants (moyenne de 1500 habitants)
- ✓ 7 communes de plus de 2000 habitants (moyenne de 3200 habitants)

Le financement entre l'EPCI et les communes est actuellement dimensionné à 1,66€/hab/an.

Le contrat entre l'EPCI et la SPL ALEC AIN prévoit un budget d'intervention de 83000€, soit environ 166 jours de travail pour la SPL ALEC AIN.

Avec les nouvelles modalités d'intervention, l'appui aux communes pourra se ventiler de la façon suivante :

		16 Communes < 1000 hab.	12 Commune 1000 à 2000 hab.	7 Commune > 2000 hab.
<b>Service de base</b> <i>6 bilans/an</i> <i>35 suivis/an</i> <i>20 instrumentations/an</i> <i>100 échanges/an</i>	Jours	32	36	28
<b>Accompagnements à la carte</b> Catalogue actions possibles	Jours	50		
<b>Organisation coordination</b>	Jours	20		
<b>Total mission Econome de flux</b>	<b>Jours</b>	<b>166</b>		

La mission prévoit **ainsi 50 jours par an** pour répondre aux accompagnements de projets (en plus des 20 instrumentations et mesures), ce qui représente **environ 15 à 20 accompagnements par an pour 35 communes dans le cas théorique étudié.**

Sur une période de 3 ans, chaque commune pourra bénéficier d'au moins une action à la carte. En cas de demande supérieure, elles seront remontées à l'EPCI qui arbitrera les demandes des communes.